



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 2/11/2020
N°343

COMMUNIQUE DE PRESSE

Concertations avec la grande distribution sur le renforcement des mesures sanitaires pour faire face à l'épidémie de la COVID-19

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, et **Alain Griset**, ministre délégué en charge des Petites et Moyennes Entreprises, ont fait le point avec les représentants de la grande distribution sur la mise en œuvre des nouvelles mesures décidées par le Gouvernement pour faire face à l'épidémie de la COVID-19.

Pour garantir le strict respect des gestes barrières au sein des établissements, la jauge d'une personne pour 4 m² devra être respectée par tous les commerces, dont la grande distribution.

Par ailleurs, par souci d'équité vis-à-vis des petits commerces et pour éviter au maximum les déplacements afin de ralentir la propagation du virus, seuls les rayons proposant des produits de première nécessité pourront demeurer ouverts dans les supermarchés. Les Ministres ont échangé avec la grande distribution sur les rayons qui devraient rester ouverts pendant le confinement.

Ces nouvelles obligations seront précisées dans un décret qui sera publié demain matin. Les distributeurs disposeront d'une tolérance jusqu'au mercredi 4 novembre pour les mettre en œuvre.

Au cours de cette réunion qui s'est déroulée dans un esprit constructif, Bruno Le Maire a rappelé le rôle crucial joué par la grande distribution pour garantir la sécurité de l'approvisionnement alimentaire des Français lors du premier confinement au printemps et qu'ils devront continuer à jouer au cours des prochaines semaines. Il a salué l'exceptionnelle mobilisation des salariés de la grande distribution.

Contacts presse :

Cabinet de Bruno Le Maire
Cabinet d'Alain Griset

presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr
presse.pme@cabinets.finances.gouv.fr